

Réf : CNIG 2022.270


**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA COMMISSION BESOINS ET USAGES**  
**du 2 juin 2022**

**Ordre du jour**

- Besoin de standardisation des données sur le photovoltaïque (Jérôme Staub, DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- Articulation des OCS régionale/nationale : cas d'usage sur un département pilote (Pascal Lory, DGALN ; Véronique Pereira, IGN ; Arnaud Mayis, Agence urbanisme de Toulouse ; Philippe Lorient DDTM33).
- Référentiel national des voies (Jacqueline Nyassi, DGITM)
- Base des arrêts partagés de transport en commun (Mélanie Vessier, DGITM)
- Sujets proposés à la Fabrique des Géocommuns (Nicolas Berthelot, IGN)
- Revue des sujets à traiter par la commission

Accès aux présentations disponibles sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=25644](http://cnig.gouv.fr/?page_id=25644)

Date envisagée de la prochaine réunion de la commission besoins et usages : **20 octobre 2022**

	Date	Nom	Visa
Relecture	29/06/2022	Les participants	
Validation	01/07/2022	Florent Cholat président de la Commission Besoins et usages	

## Liste des participants

Nom Prénom Organisme	Nom Prénom Organisme
Aude de TOUCHET (Agence ORE)	François CHIRIE (IGN)
Michel PETIT (Agropolis)	Frank FUCHS (IGN)
Arnaud MAYIS (AUAT)	Véronique PEREIRA (IGN)
François GOISLARD (DGFIP)	Laurent TOUSTOU (IGN)
Arnaud GALLAIS (CEREMA)	Pierre VERGEZ (CNIG)
Fabrice TAILLEFUMIER (CRIGE Normandie)	Caroline JOIGNEAU (IGN)
Régis HAUBOURG (CSTB)	Julien TURMEL (Intérieur-DGSCGC)
Philippe BODERE ( DDTM 40)	Pascal LORY (MTECT-DGALN)
Philippe LORIOT (DDTM 33)	Jacqueline NYASSI (MTECT-DGITM)
Jérôme STAUB (DREAL Nouvelle-Aquitaine)	Mélanie VEISSIER (MTECT-DGITM)
Olivier FOREL (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)	Muriel LARROUY (MTECT-DMA)
Chantal ADJRIOU (DREAL Hauts-de-France)	Florent SOURISSEAU (OpenIG)
Cécile RANDRIA (DREAL Hauts-de-France)	Stéphane MEVEL-VIANNAY (Région Bretagne)
Samira CHELHAOUI (DREAL Hauts-de-France)	Mickaël VADIN (Région Grand-Est)
Christine GALLAIS-JOUADET (DREAL Pays-de-la-Loire)	Cédric ANSARD (Région Hauts-de-France)
Philippe TERME (DREAL Pays-de-la-Loire)	Nicolas ROCHARD (Région Hauts-de-France)
Pierre-Alban BONIN (FNCCR)	Chaïnez BENSIFI (Région Normandie)
Martin BLAZEK (GIP ATGeri)	Jérémy FLEURISSON (Région Normandie)
Suzanne NICEY (IDÉO BFC)	Jérôme AUBRET (Région Pays-de-la-Loire)
Nicolas BERTHELOT (IGN)	Christophe NICOLLE (Région Pays-de-la-Loire)
Pierre LAULIER - CNIG	
Florent CHOLAT – président commission besoins et usages	

## Besoin de standardisation des données sur le photovoltaïque

Dans le contexte de la lutte contre le dérèglement climatique, et du déploiement des énergies renouvelables et en particulier des plans d'action pour accélérer le développement du photovoltaïque, la DREAL et les DDT(M) de la Nouvelle Aquitaine ont travaillé à la définition d'un modèle de données sur le photovoltaïque. Répondant d'abord aux besoins des DDT et DREAL, ce modèle pourrait servir de base à l'établissement d'un standard du CNIG, et la méthode étendue pour d'autres énergies renouvelables.

### Remarques

Le modèle de données présenté n'est qu'une première ébauche d'un standard qui reste à construire. Le travail a été fait en articulation avec le pôle énergies renouvelables piloté par la DREAL Grand-Est.

L'emprise de l'installation sera prise ne compte sous forme de géométrie surfacique.

La plupart des données sont d'ores et déjà disponibles dans les DREAL, mais il n'existe pas de base nationale, d'où l'intérêt dans un premier temps de mettre en place un standard qui permettra la constitution d'une telle base et le partage des données.

Le standard devra pouvoir permettre de mesurer la consommation d'espace, selon les critères qui seront retenus dans les décrets à venir.

Il sera important d'associer les collectivités, les fournisseurs d'énergie aux travaux du standard

### Décision

Un groupe de travail pour l'élaboration d'un standard sera lancé et proposé à la commission des standards du 10 novembre 2022.

## Occupation du sol à grande échelle (OCS-GE)

La loi Climat et résilience a donné une définition de l'artificialisation des sols. L'objectif de ZAN est la recherche d'un équilibre entre les flux de surfaces artificialisées et de surfaces désartificialisées. Le décret du 29 avril 2022 précise la nomenclature des classes de sols artificialisés et de sols non artificialisés. Les seuils de référence seront précisés par arrêté suite aux expérimentations en cours.

L'IGN produit l'OCS-GE, produit d'occupation du sol en deux dimensions, la couverture et l'usage, avec une approche hiérarchique et emboîtée. Le mode de production est désormais plus automatisé en utilisant l'intelligence artificielle pour la reconnaissance des zones en utilisant des photographies aériennes et d'autres sources de données. L'IGN produit 2 millésimes d'OCS-GE sur chaque département. La France entière sera couverte d'ici fin 2024.

L'agence d'urbanisme de Toulouse a déjà l'occasion d'utiliser les couches d'OCS-GE qui couvre toute l'Occitanie, pour effectuer des portraits de territoire, pour analyser la consommation d'espace, pour définir les surfaces artificialisées pour l'analyse des potentiels de densification, la mise en évidence des potentialités écologiques et la contribution à la définition des trames vertes et bleues. et permet de faire des comparaisons sur différents territoires. L'OCS-GE permet de suivre à la fois l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF).

SPARTE est le service numérique aval de l'observatoire de l'artificialisation des territoires développé pour participer à l'atterrissage opérationnel des articles de la loi Climat & Résilience fixant de nouvelles règles pour la gestion économe de l'espace. La loi définit pour la première fois ce que sont les notions d'artificialisation et de consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, et le décret d'application du 29 avril 2022 traduit la définition de l'artificialisation dans la nomenclature double de l'OCS GE.

SPARTE s'appuie sur les données nationales (fichiers fonciers et OCS GE) et sur les définitions légales pour offrir simplement et gratuitement aux acteurs de l'aménagement du territoire un diagnostic quantitatif de référence et un outil de suivi de l'évolution des territoires. SPARTE est aujourd'hui déployé France entière pour le volet "consommation d'espaces" et se déploie au rythme de la production des nouvelles OCS GE pour le volet artificialisation.

### **Remarques**

Le calendrier de production est lié à la capacité de production de l'IGN qui permettra d'avoir la totalité du territoire couverte avec deux millésimes fin 2024. Cependant la programmation précise des territoires couverts n'est pas figée, car elle est tributaire de paramètres difficilement maîtrisables (contraintes des prises de vue aériennes (météo), disponibilité des données accessoires, demandes des territoires, ...), le prochain comité de pilotage devrait stabiliser 6 départements dans le programme à venir, mais ne pourra pas s'engager sur les priorités suivantes. Les départements et régions d'outre-mer sont inclus dans ce programme.

Le processus de production actuel n'utilise pas de données satellitaires d'observation de la Terre, mais cela est à l'étude notamment pour certains territoires et dans le cadre du processus de mise à jour.

Une articulation doit être recherchée avec les bases de données d'occupation du sol produites et utilisées dans certains territoires pionniers qui n'utilisent pas le standard de la base nationale. Les nouveaux outils disponibles (outils développés par l'IGN, outil Sparte, ...) pourront être mis à disposition pour faciliter un travail en synergie avec les régions et collectivités.

### **Décision**

Le lancement d'un comité sur l'OCS-GE pour rechercher l'articulation entre les bases d'occupation du sol, dans le cadre du pôle de coordination avec les territoires du CNIG a été décidé lors du dernier comité plénier du CNIG.
---

### **Arrêts de transport**

Le sujet d'un référentiel des arrêts partagés répond à une forte demande des producteurs et réutilisateurs de données de transport.

Un même arrêt pouvant être desservi par plusieurs opérateurs de transport, cela implique qu'il peut être référencé dans plusieurs bases de données. Les arrêts possèdent donc des caractérisations, définitions et attributs différents en fonction de l'entité qui les opèrent.

L'équipe du Point d'Accès National a mené un travail d'investigation auprès de différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), Opérateurs de Transport et d'Information Voyageur (OT) afin de comprendre comment les données d'arrêts étaient partagées et réutilisées. Ce benchmark a montré que des difficultés existaient à utiliser ces données issues de différentes sources car elles étaient livrées avec différentes identifications en fonction de l'opérateur.

Cette problématique avait été préalablement identifiée par le Ministère des Transports en 2012, un groupe de travail avait été créé et avait abouti sur un modèle de données pour les transports en commun. Ce modèle s'appuyait sur des normes existantes au niveau européen et avait été détaillé

dans un profil d'échange normé Netex.

Cependant, l'enjeu reste d'actualité pour plusieurs raisons : l'ensemble des acteurs de l'écosystème n'ont pas adopté le modèle proposé d'une part, et d'autre part de nouveaux services de mobilité se sont développés et une mise à jour du modèle pourrait être envisagée.

Ainsi, la quantité des données fournie par des entités différentes qui ont chacune un modèle différent pose des problèmes d'interopérabilité, notamment pour le partage entre les acteurs (AOM entre elles, AOM et OT) mais également pour la réutilisations par les opérateurs de systèmes d'information multimodale (SIM).

La question majeure soulevée aujourd'hui est celle de la gouvernance territoriale afin d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des différentes bases de données d'arrêts partagés au niveau des AOM et AOT.

Plusieurs étapes sont envisagées :

- Une première réunion de concertation avec les AOM afin de définir au mieux leur besoin en termes d'harmonisation et de gouvernance ;
- Puis dans un second temps, des réunions de travail selon les modalités préalablement définies à une plus grande échelle.

### **Remarques**

Le besoin d'une base nationale des réseaux de transports est réaffirmé.

Il s'agira de converger vers une solution technique et une solution de gouvernance à partir d'une concertation avec tous les acteurs en vue de constituer une base nationale des arrêts

Dans la mise en place de la concertation, il conviendra d'associer les régions qui ont généralement déjà travaillé sur ces sujets, ainsi que les grandes collectivités, les DREAL et les plateformes régionales d'information géographique.

Dans le cadre de la politique de l'accessibilité, les collectivités ont besoin de connaître les points d'arrêts prioritaires, donc besoin de bases de données normalisées

Il conviendra de définir comment se fait le travail de maintien à jour de ces données. Pour cela, le niveau régional semble adapté.

### **Décision**

Au vu de l'intérêt partagé sur ce sujet, et de la grande attente de standardisation sur le sujet, il est décidé que la constitution d'un groupe de travail soit lancée avec une méthode qui sera à définir avec les régions.

### **Référentiel national des voies**

Le 5 mai dernier, une rencontre entre la DGITM, La DGFIP, Le Cerema, l'IGN, l'AITF et OSM a permis d'évoquer les irritants que chacune de ces entités rencontre pour disposer d'un référentiel des voies actualisé et enrichi des attributs requis pour mener à bien ses missions : Gestion de trafic, mobilité, entretien des routes, adresses, etc.

Ce constat permet d'envisager des synergies pour disposer d'un référentiel des voies mieux actualisé pour les besoins des métiers et permettant d'assurer l'interopérabilité entre services et formats différents.

En effet, l'élaboration d'un référentiel national des voies contribuera à sécuriser la disponibilité de données actualisées pour la réalisation des missions de L'État, améliorer la qualité desdits services, mutualiser les coûts afférents à la constitution et mise à jour de ce référentiel et enfin, disposer d'un cadre favorable aux innovations tout en contribuant à renforcer notre souveraineté numérique.

Le groupe de travail mandaté pour poser la première pierre de ce chantier aura donc comme objectifs :

- Définir la notion de « voies » qui permet d'identifier le socle commun aux différents usages
- Identifier les cas d'usage nécessitant ce référentiel
- Identifier les informations qui relèvent du référentiel, et les modéliser
- Proposer un processus de constitution à partir de l'existant et un dispositif d'entretien et de mise à jour.
- Identifier les étapes nécessaires pour la constitution du référentiel.

### Remarques

Dans les objectifs du groupe de travail il conviendra de distinguer les aspects besoins et les aspects mise en œuvre, car les acteurs sont différents.

L'information sur le gestionnaire de la voie est importante, il est parfois difficile d'avoir l'information notamment concernant certains ouvrages d'art.

Le lien doit être fait avec la question de l'adresse, mais la diversité des usages peut entraîner une grande difficulté à répondre tous les usages. Aussi il convient de bien concevoir la méthode et l'objectif pour construire ce référentiel.

L'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) a participé aux premières réunions et sera associée à la réflexion.

### Décision

Il est décidé de lancer une réflexion par un groupe de travail préalable, incluant les acteurs territoriaux avec pour premier objectif de définir l'univers du discours, le périmètre et la méthode de travail.

### Fabrique des géocommuns

La Fabrique des géo-communs a lancé un appel à intra preneur, selon la méthode de startup d'Etat développée par beta.gouv. Dans sa première version l'appel a été réservé aux agents de l'IGN, les prochains appels s'élargiront aux autres agents de l'Etat. Voir : <https://www.ign.fr/institut/fabrique-des-geo-communs-premier-appel-intrapreneur>,

Cet appel a été clos mi-mai et a reçu huit candidatures sur des sujets qui faisaient partie des cinq sujets proposés ou bien sur des sujets nouveaux proposés par les candidats. La phase de sélection est en cours, les résultats seront communiqués d'ici quelques semaines. Débutera ensuite une phase d'investigation par les intra preneurs qui pourront solliciter certains des participants au CNIG pour mieux cerner les problèmes à résoudre et comprendre les besoins.

La Fabrique des géo-communs va ouvrir aussi le chantier de la mise en place, sous forme collaborative, du référencement des différents projets collaboratifs autour des données géolocalisées.

## Remarques

Parmi les sujets proposés aux intra preneurs, la possibilité, pour les collectivités, d'avoir un bloc logiciel de type TraceMob (<https://lafabriquedesmobilites.fr/tracemob>) déployé dans leurs applications pourrait être un bon moyen de démultiplier la collecte d'information au profit des politiques publiques, et notamment sur le sujet des voies évoqué lors de la réunion.

## Revue des sujets

Le tableau des sujets est passé en revue

## Remarques

Pour information, un groupe de travail sur les friches a été mis en place dans la commission des standards.

Concernant le sujet du Lidar HD, une communauté d'utilisateur, animée par l'IGN, est en train de se mettre en place se met en place. Des données ont été mises à disposition, un « bac à sable » pour les tester est en place, un espace d'échange sur Osmose a été créé : <https://geoservices.ign.fr/lidarhd>.

Un appel à projets utilisant les données Lidar a été lancé dans le cadre d'IGNfab, un « Lidar Tour » est envisagé à partir de septembre.

## Conclusion

La prochaine réunion de la commission besoin et usages est prévue **le 20 octobre 2022**

